Assembly of First Nations

473 Albert Street, 8th Floor
Ottawa, Ontario K1R 5B4
Telephone: (613) 241-6789 Fax: (613) 241-5808
http://www.afn.ca

Assemblée des Premières Nations

473, rue Albert, 8e Étage
Ottawa (Ontario) K1R 5B4
Téléphone: (613) 241-6789 Télécopieur: (613) 241-5808
http://www.afn.ca

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
20, 21 ET 22 JUILLET 2010, WINNIPEG (MANITOBA)

Résolution nº 42/2010

TITRE :	**Conférence nationale autochtone sur l'eau 2011**
OBJET :	Environnement
PROPOSEUR(E) :	Ron Lameman,mandataire, nation crie de Beaver Lake, Alb.
COPROPOSEUR(E) :	Isadore Day, Chef, Première Nation Wiindawtegowinini de Serpent, Ont.
DÉCISION :	Adoptée à l'unanimité

ATTENDU QUE :

A. L'eau est essentielle à la vie humaine — pour la santé et la survie, ainsi que pour la préparation des aliments, les activités économiques et les cérémonies culturelles et spirituelles.

B. En novembre 2002, le Comité des Nations Unies sur les droits économiques, sociaux et culturels a affirmé que l'accès à des quantités adéquates d'eau potable à des fins personnelles et domestiques est un droit humain fondamental pour tous les peuples.

C. Le Rapport des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources en eau publié en 2006, ainsi que d'autres documents connexes, indique qu'en raison des changements climatiques et d'une combinaison de taux de précipitation plus faibles et de taux d'évaporation plus élevés observés dans de nombreuses régions du monde, les niveaux d'eau des rivières, des lacs et des nappes souterraines sont plus bas, et que la pollution accrue endommage les écosystèmes, et a une incidence négative sur la santé, la vie et le gagne-pain de ceux qui n'ont pas accès à de l'eau potable sécuritaire en quantité suffisante et à des installations sanitaires de base.

D. En 2002, le gouvernement canadien a modifié le Règlement sur les effluents des mines de métaux de la Loi sur les pêches dans le but d'autoriser la reclassification de lacs et d'autres plans d'eau douce en « dépôts de résidus miniers », et de permettre ainsi aux sociétés minières de contourner l'interdiction générale de déverser des matières toxiques dans des points d'eau sains et poissonneux.

E. Les sociétés minières, forestières et chimiques, ainsi que celles de l'industrie pétrolière et gazière, envahissent nos terres ancestrales traditionnelles et obtiennent le droit de détruire sciemment nos lacs et autres cours d'eau en y déversant leurs résidus toxiques, malgré les objections des Premières Nations.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 22e jour de juillet 2010 à Winnipeg (Manitoba)

F. Le gouvernement et l'industrie considèrent l'eau comme un produit, ce qui est inacceptable pour bon nombre de communautés des Premières Nations.

G. Dans le document « Avis concernant la qualité de l'eau potable dans les communautés des Premières Nations du Canada - Aperçu national 1995-2007 », Santé Canada a indiqué que 162 avis au total sont restés en vigueur pour une période de plus d'un an. La raison citée le plus souvent était une désinfection inadéquate (57 %); les autres raisons étaient une qualité microbiologique inacceptable (45 %), le mauvais fonctionnement du matériel (20 %) et des situations dans lesquelles le fonctionnement du système pourrait compromettre la santé publique (16 %). Le rapport révèle également l'existence d'une forte tendance à la hausse du nombre d'Avis concernant la qualité de l'eau potable (AQEP) *en vigueur* entre 2003 et 2007.

H. De 1999 à 2009, l'Assemblée des Premières Nations a adopté près d'une quinzaine de résolutions sur des questions liées à l'eau, notamment sur les sujets suivants : l'eau potable sécuritaire en tant que droit de la personne, une loi sur l'eau et les eaux usées, la protection des droits ancestraux et issus de traités sur les eaux, l'exportation de l'eau en vertu de l'ALENA, la gestion de l'eau des Premières Nations, un sommet national sur l'eau et l'environnement, un soutien aux campagnes de sensibilisation à l'eau propre et les effets négatifs des changements climatiques sur la disponibilité de l'eau douce.

POUR CES MOTIFS, les Chefs en assemblée :

1. Accueilleront une Conférence nationale autochtone sur l'eau qui se tiendra en Alberta en 2011 dans le but de discuter des problèmes actuels en matière d'eau et de développer un plan d'action stratégique qui visera à faire reconnaître la compétence des Premières Nations sur l'eau et à assurer à ces dernières, à titre de droit ancestral et issu de traités, un accès à des sources adéquates d'eau douce sécuritaire dans le but de préserver leur santé, ainsi que leurs activités économiques et spirituelles - maintenant et dans les générations futures.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 22e jour de juillet 2010 à Winnipeg (Manitoba)

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL